



DOCUMENTS À FOURNIR

Pour les nouveaux arrivants ou les passages en CP (enfants nés en 2020)

L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans ; tous les enfants nés en 2023 doivent être inscrits en maternelle pour la rentrée de septembre 2026, selon la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019.

• VOS DÉMARCHES POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE :

- 1) **Se munir**, si possible au préalable, **d'un dossier d'inscription** disponible à partir du 16 mars 2026 :
 - par téléchargement en ligne sur le site internet www.ville-lisieux.fr
 - auprès du Service Éducation - Place Le Hennuyer

Ne pas oublier les documents constitutifs du dossier :

- ☐ Votre Livret de famille (ou un extrait d'acte de naissance)
- ☐ Un justificatif de domicile (quittance EDF, de loyer ou acte de propriété)
- ☐ Le carnet de santé (ou copie du certificat de vaccination)
- ☐ En cas de divorce ou séparation, fournir la décision de justice complète attestant de la garde de l'enfant ou de l'autorité parentale et joindre le calendrier en cas de garde alternée
- ☐ En cas de demande de dérogation hors secteur, fournir un justificatif (attestation de nourrice, etc...). Si la demande concerne un élève domicilié Hors Lisieux, utiliser l'imprimé « Demande de dérogation » et le faire compléter par le Maire de votre commune
- ☐ En cas de Projet d'Accueil Individualisé (PAI), fournir obligatoire le document
- ☐ L'attestation d'assurance responsabilité civile ou extrascolaire

Selon votre situation et les activités concernées, des pièces supplémentaires pourraient vous être demandées.

- 2) Le rendre **complété** avec les pièces demandées, et dûment **signé** au plus tard le 30 avril 2026 :
 - au Service Éducation (Place Le Hennuyer)
 - par courrier : Service Éducation 21 Rue Henry Chéron CS87222 14107 LISIEUX CEDEX
 - par mail à l'adresse suivante : inscription-scolaire@ville-lisieux.fr

Un certificat d'inscription sera transmis directement au Directeur de l'Établissement.

- 3) Vous devez prendre contact ensuite avec votre école de secteur. Le Directeur de l'École procédera ainsi à l'admission de votre enfant. Pensez à vous munir des mêmes pièces demandées ci-dessus lors de ce rendez-vous.

• POUR S'INSCRIRE AUX AUTRES ACTIVITÉS AUTOUR DE L'ÉCOLE :

Afin de bénéficier du service de restauration scolaire, de la halte-accueil ou encore des centres de loisirs, il est indispensable de renseigner les données administratives au préalable sur le dossier unique d'inscription.

Ensuite, il faudra impérativement se connecter sur le Portail Famille à l'adresse suivante : <https://lisieux.portail-familles.com> pour effectuer en ligne une réservation. Sans cette démarche, une surfacturation sera appliquée.

Afin de recevoir vos codes, il vous faut cliquer sur le lien « renvoi des identifiants » (figurant sur la page de connexion du site). Ensuite, vous renseignez votre adresse mail (identique à celle renseignée au moment de l'inscription) et suivez les instructions figurant dans le mail envoyé en retour pour définir votre nouveau mot de passe.

Pour les élèves déjà scolarisés dans une école Lexovienne (hors passage en CP)

Un dossier papier vous a été transmis, au retour des vacances d'Hiver, par l'école.

Il suffit de l'actualiser, en le complétant et en le corrigeant si nécessaire, puis de le dater et LE SIGNER.

Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le télécharger de nouveau sur le Portail Famille ou contacter le Service Éducation au 02.31.48.40.80